

Pour un soutien au plan stratégique d'Hôpital neuchâtelois

Résolution des Conseils généraux de La Chaux-de-Fonds et du Locle

Le 24 novembre 2013 se joue une votation essentielle pour la cohésion du canton et pour la couverture sanitaire des Montagnes neuchâtelaises: la population du canton est appelée à se prononcer sur le référendum contestant le plan stratégique voté par le Grand Conseil en mars 2013. Sécurité sanitaire et impacts économiques de toute une région sont au centre des discussions. Les missions attribuées au site de l'Hôpital de La Chaux-de-Fonds (oncologie, sénologie, et chirurgie stationnaire) sont essentielles tant pour sa survie que pour la couverture sanitaire des Montagnes neuchâtelaises et d'autres habitants hors canton. Sont concernées près de 75'000 personnes et un pôle économique en pleine croissance!

Au nom de la cohésion cantonale, les conseils généraux de la Chaux-de-Fonds et du Locle appellent à la raison et à l'intérêt général cantonal pour préserver l'avenir de l'établissement hospitalier multisite. Ils adressent à la population neuchâtelaise la présente résolution; ils lui demandent de **voter "oui" le 24 novembre 2013 et d'accepter le décret portant approbation des options stratégiques complémentaires voté par le Grand Conseil dans sa séance du 27 mars 2013!**

- En admettant la répartition des missions votée par le Grand Conseil, les décisions à venir en matière hospitalière pourront se prendre dans la sérénité. Les discussions sur la nécessité d'un site unique – qui n'est pas l'objet de la présente votation - se dérouleront dans le calme et la compréhension mutuelle des enjeux du canton en matière

hospitalière. Le gouvernement pourra travailler à ses futurs objectifs: inscrire le canton dans les nécessaires planifications intercantionales et réorganiser la politique sanitaire qui ne se limite pas aux activités de l'établissement hospitalier multisite. Faisons confiance aux autorités cantonales qui ont pris la bonne décision.

- En votant pour le décret, la cohésion cantonale, fragilisée avec le refus du RER-TransRUN en 2012 et précédemment par le transfert de l'Ecole d'ingénieurs, en sortira raffermissée. Les besoins de sécurité sanitaire de près de 75'000 habitants seront garantis. Le calme retrouvé, les futurs projets essentiels pour la cohésion cantonale et l'avenir de notre canton, comme celui de la mobilité, pourront être débattus dans un meilleur climat de confiance.

- En acceptant la position défendue par le Conseil d'Etat, les effets positifs pour l'économie régionale de la présence d'un hôpital seront préservés: les 760 emplois en ville de la Chaux-de-Fonds seront assurés, les retombées salariales équivalentes seront réinjectées dans l'économie régionale, les fournisseurs de services de l'Hôpital pourront continuer d'offrir leurs prestations et à la clé des places de travail, etc. Cette création de valeur et d'emplois ne doit être sous-estimée: elle est essentielle à toute l'économie cantonale.

- En confirmant la décision du Grand Conseil, des médecins de première ligne (pédiatres et médecins généralistes) dont nous avons urgemment besoin vont vouloir venir s'installer à La Chaux-de-Fonds et au Locle. La couverture sanitaire du Haut doit être assurée et seules les activités hospitalières aiguës vont le permettre. Ressource majeure de la vie quotidienne, la santé revêt une dimension importante

pour la qualité de vie des habitants d'une région. La présence d'un hôpital doté des missions définies par le plan stratégique y contribue largement.

- En glissant un oui dans l'urne, la qualité des soins d'urgence sur le site de Pourtalès sera garantie. C'est un leurre que d'imaginer que ce seul site pourra absorber la totalité des urgences et les traiter dans un délai raisonnable. Les missions dévolues au site de Pourtalès, notamment le centre mère - enfant, ne sont pas remises en cause par cette votation, en votant oui, le site du Locle d'Hôpital neuchâtelois est maintenu. Dans le cas contraire, c'est le risque d'une prochaine fermeture avec concentration de la réadaptation sur un seul site.
- En votant oui, les électeurs confirment le principe légal de la répartition équilibrée des prestations à la population, des services et des emplois sur les deux sites proposés. C'est cette pierre angulaire de la loi sur l'établissement hospitalier (qui deviendra par la suite Hôpital neuchâtelois) qui avait été admise en 2005 à plus de 74 %. Ainsi, les deux pôles urbains les plus peuplés du canton bénéficient d'une égalité relative dans les missions hospitalières.

Pour toutes ces raisons, les Conseillers généraux des villes de La Chaux-de-Fonds et du Locle appellent à refuser le démantèlement de l'hôpital de La Chaux-de-Fonds. Il en va de la cohésion de notre canton! Un seul mot : **votez oui**.

Pour un soutien à la vignette à Fr. 100.-

Résolution des Conseils généraux du Locle et de La Chaux-de-Fonds

Le vote fédéral du 24 novembre prochain sur la vignette autoroutière à cent francs touche le financement de l'extension du réseau autoroutier suisse (376 km de routes cantonales) ; il concerne directement dix-huit des vingt-six cantons. Mais pour les Neuchâtelois, il revêt un aspect particulièrement important. En effet, seule l'augmentation du prix de la vignette permettra de transférer à la Confédération la propriété et l'entretien de 27 km de routes principales, soit l'entier de l'axe H20 entre le Col-des-Roches et Neuchâtel/Vauseyon, d'une part, et le tronçon de la route H10 entre Thielle et la frontière Neuchâtel/Berne (en direction de Morat) d'autre part.

Pour les finances cantonales, ce transfert de propriété signifie dans l'immédiat une diminution majeure de charges annuelles d'entretien courant de 4 millions de francs.

Au-delà de cet enjeu cantonal, ce vote du 24 novembre a une importance toute particulière pour nos deux villes. Par le biais d'un arrêté, la Confédération s'est en effet engagée à financer la réalisation des évitements du Locle et de La Chaux-de-Fonds. Et ces deux projets sont les seuls au plan suisse (avec le contournement de Näfels) à être francs d'opposition et exécutoires. Ainsi, les premiers travaux pourraient débuter dès 2015 déjà ! Depuis 2008, les autorités cantonales ont soutenu toutes les démarches, à hauteur de près de 12 millions de francs, afin de placer lesdits projets en première ligne en cas d'acceptation du nouvel arrêté sur les routes nationales par les Chambres fédérales. Cet objectif a été atteint, mais un référendum qui en combat le financement a abouti. Il appartient désormais au peuple de se prononcer sur cet objet.

Si le non l'emporte le 24 novembre, l'ensemble du paquet « extension/financement » du réseau autoroutier suisse sera suspendu. Ce dernier restera en l'état tant qu'une nouvelle alternative de financement ne sera pas proposée par la Confédération et approuvée par les Chambres fédérales et cela prendra de nouveau des années. Notre Canton n'a pas les moyens de financer à lui seul ces deux évitements. Et plus le temps passe, plus s'amenuisera la longueur d'avance qu'ont prise ces projets neuchâtelois qui entreront alors en concurrence avec d'autres, géographiquement plus centrés, et perdront ainsi l'avantage acquis.

Deux fausses allégations entendues parmi la population doivent être ici énergiquement combattues :

- premièrement, les évitements de nos deux villes ne sont pas destinés prioritairement à faciliter l'accès automobile des frontaliers à leur place de travail, mais bien à redonner à nos habitants une qualité de vie depuis longtemps péjorée par le trafic urbain. Il faut savoir que parallèlement à ces contournements, des aménagements urbains seront réalisés sur les routes du centre des villes pour pousser un maximum de trafic dans ces tunnels. D'ailleurs, depuis 2011, chaque ville a créé un fonds pour disposer des moyens nécessaires à la réalisation de ces travaux dès les évitements réalisés.
- deuxièmement, comme pour le tronçon actuel de la Vue-des-Alpes, une vignette sera nécessaire pour emprunter ces évitements. Donc, les frontaliers passeront aussi à la caisse de la vignette comme l'équité l'exige.

En résumé, **VOTER OUI** à la vignette à 100 francs, c'est :

- un avantage énorme pour l'ensemble de notre Canton et de ses habitants
- 4 millions de francs d'entretien routier annuel de moins pour la H20 et qui pourraient donc être disponibles pour d'autres tronçons du canton

- une amélioration considérable de la qualité de vie des habitants de nos deux villes
- une diminution importante de la pollution et des nuisances dans nos cités
- permettre à nos deux villes de se développer avec un réseau routier moderne et la ferme volonté d'améliorer de manière significative les transports publics
- des centaines de millions de francs d'investissements provenant de l'extérieur pour nos entreprises et leurs employés grâce aux places de travail qui pourront être maintenues et devront être créées
- une garantie d'équité entre les usagers suisses et frontaliers de ces évitements
- un retour sur investissement jamais atteint si l'on met en parallèle les 7 millions que représente l'augmentation de 60 francs de la vignette pour les Neuchâtelois (estimation de vente d'environ 120'000 vignettes) avec les 1'300 millions de francs que représenteront les investissements des deux évitements des villes puis l'assainissement de la liaison Neuchâtel-Col-des-Roches.
- un signe très fort vis-à-vis de la Confédération de notre volonté de voir se réaliser les contournements indispensables à la qualité de vie de nos deux villes

**DONC, LE 24 NOVEMBRE VOTEZ OUI ET FAITES
VOTER OUI A LA VIGNETTE !!**